



VILLE DE BOIS - COLOMBES

-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
-----

COMPTE RENDU SOMMAIRE

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le mardi 28 mars 2017 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Yves RÉVILLON, suite à la convocation adressée le mercredi 22 mars 2017.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire, M. LE LAUSQUE, Mme MARIAUD, Mme LEMÊTRE, M. VINCENT, M. DANNEPOND, Mme COLOMBEL, Mme CANTET, M. AURIAULT, Mme JAUFFRET, M. BOULDOIRES, Mme GAUZERAN, M. CHAUMERLIAC, Maires Adjoints ; M. JACOB, M. DUVIVIER, Mme VENANT-LENUZZA, Mme OUSTLANT, Mme JOFFRE, Mme KAÏMAKIAN, M. LE GORGEU, Mme PRENTOUT (à partir de 20h15), Mme MOLIN-BERTIN, Mme MARTIN, M. ASSELIN DE WILLIENCOURT (à partir de 21h00), Mme DANINOS, M. LOUIS, M. BARBIER, M. KLEIN, Mme PETIT, M. PUYGRENIER, Mme DAHAN, Mme SOUFFRIN, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. MASQUELIER, Mme PRENTOUT (jusqu'à 20h15), Mme LARTIGAU, M. ASSELIN DE WILLIENCOURT (jusqu'à 21h00), M. PEIGNEY.

Procurations : M. MASQUELIER a donné pouvoir à M. DUVIVIER, M. PEIGNEY à M. PUYGRENIER.

M. JACOB est désigné comme Secrétaire.

-oOo-

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la désignation du Secrétaire de Séance.

Est seul candidat Monsieur Pierre JACOB Conseiller Municipal.

M. Pierre JACOB est désigné comme Secrétaire de Séance.

27 voix p/M. JACOB : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN, A. SOUFFRIN.

et 5 abstentions : P. JACOB, M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN.

-oOo-

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des Membres de l'Assemblée Communale le compte rendu sommaire de la séance publique du 7 mars 2017 qui est adopté par :

28 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN, A. SOUFFRIN.

et 4 abstentions : M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN.

-oOo-

L'ordre du jour est abordé.

-oOo-

**ACTION SOCIALE** : *Rapporteur Madame JAUFFRET, Maire Adjoint.*

Adjoint. Monsieur le Maire donne la parole à Madame JAUFFRET, Maire

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÈRE

**2017/S02/002 - Modalités de versement et répartition des crédits de subventions de fonctionnement aux associations du secteur de l'action sociale pour 2017.**

Article 1 : Il est attribué aux associations du secteur de l'action sociale, au titre de l'exercice budgétaire 2017, les subventions de fonctionnement indiquées dans le tableau ci-annexé.

Modalités de versement et répartition des crédits de subventions de fonctionnement aux associations du secteur de l'action sociale pour 2017.	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Accueil femmes en difficulté	32 <sup>(3)</sup>	0	1
A.D.A.V.I.P. 92 Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales des Hauts-de-Seine	33 <sup>(1)</sup>	0	0
A.P.E.I. Association Parents d'Enfants Inadaptés de la Boucle de Seine	33 <sup>(1)</sup>	0	0
Amitié & Loisirs	32 <sup>(2)</sup>	0	0
Les Restos du cœur	32 <sup>(3)</sup>	0	1
Mosaïque Association des X Fragile	33 <sup>(1)</sup>	0	0
Union Nationale des Amis et Familles des Malades Mentaux (U.N.A.F.A.M.)	33 <sup>(1)</sup>	0	0

#### VOTE (1)

33 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN, M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN, A. SOUFFRIN.

#### VOTE (2)

32 voix pour : J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN, M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN, A. SOUFFRIN.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

**VOTE (3)**

32 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN. M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN.

et 1 abstention : A. SOUFFRIN.

**Article 2 :** Les subventions seront versées aux associations en une seule fois après le vote du budget primitif 2017.

**Article 3 :** Les crédits nécessaires au versement de ces subventions sont inscrits au budget primitif de la Commune pour 2017, chapitre 65 : « autres charges de gestion courante », article 6574 : « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ».

Délibération adoptée par :

32 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN.

et 1 abstention : A. SOUFFRIN.

-oOo-

**PETITE ENFANCE** : *Rapporteur Madame MARIAUD, Maire Adjoint.*

Adjoint. Monsieur le Maire donne la parole à Madame MARIAUD, Maire Adjoint.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DÉLIBÈRE**

**2017/S02/003 - Modalités de versement et répartition des crédits de subventions de fonctionnement aux associations du secteur de la petite enfance pour 2017.**

**Article 1 :** Il est attribué aux associations du secteur de la petite enfance, au titre de l'exercice budgétaire 2017, les subventions de fonctionnement indiquées dans le tableau ci-annexé.

Modalités de versement et répartition des crédits de subventions de fonctionnement aux associations du secteur de la petite enfance pour 2017:		POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Atelier du Poisson Rouge	33 <sup>(1)</sup>	0	0
	La Gaminerie	33 <sup>(1)</sup>	0	0
	Accueil rencontre Enfance	33 <sup>(1)</sup>	0	0

**VOTE (1)**

33 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN. M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN, A. SOUFFRIN.

**Article 2 :** La subvention à Accueil Rencontre Enfance sera versée en une seule fois après le vote du budget primitif 2017.

**Article 3 :** Les deux autres subventions seront versées aux associations conformément aux dispositions figurant dans les conventions d'objectifs conclues.

**Article 4 :** Les crédits nécessaires au versement de ces subventions sont inscrits au budget primitif de la Commune pour 2017, chapitre 65 : « autres charges de gestion courante », article 6574 : « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ».

Délibération adoptée par :

32 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN, M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN,

et 1 abstention : A. SOUFFRIN.

**SPORTS** : Rapporteur Madame LEMÊTRE, Maire Adjoint.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LEMÊTRE, Maire Adjoint.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÈRE

**2017/S02/004 - Modalités de versement et répartition des crédits de subventions de fonctionnement aux associations sportives pour 2017.**

Article 1 : Il est attribué aux associations sportives, au titre de l'exercice budgétaire 2017, les subventions de fonctionnement indiquées dans le tableau ci-annexé.

Modalités de versement et répartition des crédits de subventions de fonctionnement aux associations sportives pour 2017.	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Amicale Bouliste du Parc des Tourelles	33 <sup>(1)</sup>	0	0
Amicale de Pétanque de Bois-Colombes	33 <sup>(1)</sup>	0	0
Association sportive des Golfeurs de Bois-Colombes	32 <sup>(2)</sup>	0	0
Billard Bois-Colombes	33 <sup>(1)</sup>	0	0
Bois-Colombes Sports	25 <sup>(3)</sup>	0	5
Bois-Colombes Trampoline 92	28 <sup>(4)</sup>	0	5
Cercle d'Échecs de Bois-Colombes	28 <sup>(4)</sup>	0	5
Terre et Eau	33 <sup>(1)</sup>	0	0

#### VOTE (1)

**33 voix pour** : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN, M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN, A. SOUFFRIN.

#### VOTE (2)

**32 voix pour** : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN, M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN, A. SOUFFRIN.

Madame GAUZERAN ne prend pas part au vote.

**VOTE (3)**

25 voix pour : J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G. CANTET, J-M. AURIAULT, B. BOULDOIRES, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN.

et 5 abstentions : M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN, A. SOUFFRIN.

Monsieur RÉVILLON, Mesdames JAUFFRET et GAUZERAN ne prennent pas part au vote.

**VOTE (4)**

28 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G. CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN.

et 5 abstentions : M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN, A. SOUFFRIN.

**Article 2 :** Les subventions inférieures à 7.600,00 euros seront versées aux associations en une seule fois après le vote du budget primitif 2017.

**Article 3 :** Les autres subventions seront versées aux associations en fonction des dispositions figurant dans les conventions d'objectifs conclues.

**Article 4 :** Les crédits nécessaires au versement de ces subventions sont inscrits au budget primitif de la Commune pour 2017, chapitre 65 : « autres charges de gestion courante », article 6574 : « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ».

Délibération adoptée par :

28 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G. CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN.

et 5 abstentions : M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN, A. SOUFFRIN.

**CULTURE** : Rapporteur Monsieur DUVIVIER, Conseiller Municipal délégué.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DUVIVIER, Conseiller Municipal délégué.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÈRE

**2017/S02/005 - Modalités de versement et répartition des crédits de subventions de fonctionnement aux associations culturelles pour 2017.**

Article 1 : Il est attribué aux associations culturelles, au titre de l'exercice budgétaire 2017, les subventions de fonctionnement indiquées dans le tableau ci-annexé.

Modalités de versement et répartition des crédits de subventions de fonctionnement aux associations culturelles pour 2017		POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Association des Chorales « A cœur Joie » de la Boucle de Seine	33 <sup>(1)</sup>	0	0
	Au chœur de la ville	32 <sup>(2)</sup>	0	0
	Chant des Hommes	33 <sup>(1)</sup>	0	0
	Chœur Harmonia	33 <sup>(1)</sup>	0	0
	Centre Théâtral Bois-Colombes « La Rieuse »	33 <sup>(1)</sup>	0	0
	Conservatoire de Bois-Colombes	28 <sup>(3)</sup>	0	0
	Croche Pointée Double	33 <sup>(1)</sup>	0	0

#### VOTE (1)

33 voix pour :

Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN, M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN, A. SOUFFRIN.

#### VOTE (2)

32 voix pour :

Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU,

N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN, M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN, A. SOUFFRIN.

Monsieur DUVIVIER ne prend pas part au vote.

**VOTE (3)**

28 voix pour : J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN, M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN, A. SOUFFRIN.

Madame COLOMBEL, Messieurs RÉVILLON, MASQUELIER, DUVIVIER et LOUIS ne prennent pas part au vote.

Article 2 : Les subventions inférieures à 7.600,00 euros seront versées aux associations en une seule fois après le vote du budget primitif 2017.

Article 3 : La subvention à l'association Le Chant des Hommes sera versée si elle en fait la demande, sur présentation de documents comptables de frais réels et d'une situation bancaire récente.

Article 4 : La subvention au Conservatoire de Bois-Colombes sera versée selon les dispositions prévues par la convention d'objectifs conclue.

Article 5 : Les crédits nécessaires au versement de ces subventions sont inscrits au budget primitif de la Commune pour 2017, chapitre 65 : « autres charges de gestion courante », article 6574 : « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ».

Délibération adoptée par :

30 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN, M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN.

et 3 abstentions : H. MASQUELIER, M. DUVIVIER, A. SOUFFRIN.

-oOo-

**RELATIONS PUBLIQUES** : *Rapporteur Monsieur CHAUMERLIAC, Maire Adjoint.*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHAUMERLIAC, Maire Adjoint.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÈRE

**2017/S02/006 - Modalités de versement et répartition des crédits de subventions de fonctionnement aux associations relevant du service Relations publiques et vie associative et au Comité des Œuvres Sociales pour 2017.**

Article 1 : Il est attribué aux associations relevant du service relations publiques et vie associative et au Comité des Œuvres Sociales, au titre de l'exercice budgétaire 2017, les subventions de fonctionnement indiquées dans le tableau ci-annexé.

Modalités de versement et répartition des crédits de subventions de fonctionnement aux associations relevant du service relations publiques et vie associative et au Comité des Œuvres Sociales pour 2017.	POUR	CONTRE	ABSTENTION
A.D.I.F. 92 - Association des Déportés Internes et Familles de disparus	32 <sup>(1)</sup>	0	1
A.P.A.T.I. Association pour la Promotion et l'Accueil des Travailleurs Immigrés	33 <sup>(2)</sup>	0	0
Amis de l'Histoire de Colombes, Bois-Colombes, La Garenne Colombes	33 <sup>(2)</sup>	0	0
Amicale des Marins - Marins Anciens Combattants (A.M.M.A.C.)	33 <sup>(2)</sup>	0	0
Association des Directeurs Généraux des Hauts-de-Seine	33 <sup>(2)</sup>	0	0
Bois-Colombes Accueil	33 <sup>(2)</sup>	0	0
Cercle Philatélique et Cartophile de Bois-Colombes	33 <sup>(2)</sup>	0	0
Comité d'Entente des Anciens Combattants & Victimes de Guerre	33 <sup>(2)</sup>	0	0
Croix-Rouge Française Comité de Bois-Colombes	32 <sup>(3)</sup>	0	0
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A.)	33 <sup>(2)</sup>	0	0
La Prévention Routière	33 <sup>(2)</sup>	0	0
Mémoires du Mont-Valérien	32 <sup>(1)</sup>	0	1
Secours Catholique	33 <sup>(2)</sup>	0	0
SEMLH (Comité d'entente des Membres de la Légion d'Honneur)	33 <sup>(2)</sup>	0	0
Société de Saint-Vincent-de-Paul - Conférence Notre Dame de Bon-Secours	33 <sup>(2)</sup>	0	0
Sorties, Voyages et Découvertes	33 <sup>(2)</sup>	0	0
Souvenir Français - Comité de Bois-Colombes	32 <sup>(4)</sup>	0	1
Union Nationale des Combattants (U.N.C.A.F.N.)	33 <sup>(2)</sup>	0	0
Comité des Œuvres Sociales	33 <sup>(2)</sup>	0	0

**VOTE (1)**

32 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN, M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN.

et 1 abstention : A. SOUFFRIN.

**VOTE (2)**

33 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN, M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN, A. SOUFFRIN.

**VOTE (3)**

32 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN, M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN, A. SOUFFRIN.

Monsieur CHAUMERLIAC ne prend pas part au vote.

**VOTE (4)**

32 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN, M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN, A. SOUFFRIN.

et 1 abstention : J-M. AURIAULT.

**Article 2 :** Les subventions inférieures à 7.600,00 euros seront versées aux associations en une seule fois après le vote du budget primitif 2017.

**Article 3 :** La subvention au Comité des Œuvres Sociales sera versée dans les conditions fixées par la convention d'objectifs en vigueur.

**Article 4 :** Les crédits nécessaires au versement de ces subventions sont inscrits au budget primitif de la Commune pour 2017, chapitre 65 : « autres charges de gestion courante », article 6574 : « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ».

Délibération adoptée par :

32 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN. M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN

et 1 abstention : A. SOUFFRIN.

-oOo-

**ENSEIGNEMENT** : *Rapporteur Madame COLOMBEL, Maire Adjoint.*

Monsieur le Maire donne la parole à Madame COLOMBEL, Maire Adjoint.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DÉLIBÈRE**

**2017/S02/007** - **Modalités de versement et répartition des crédits de subventions de fonctionnement aux associations du secteur de l'enseignement pour 2017.**

**Article 1 :** Il est attribué aux associations du secteur de l'enseignement, au titre de l'exercice budgétaire 2017, les subventions de fonctionnement indiquées dans le tableau ci-annexé.

<b>Modalités de versement et répartition des crédits de subventions de fonctionnement aux associations du secteur de l'enseignement pour 2017.</b>		<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
	AI-BCN (Association Indépendante des Ecoles de Bois-Colombes Nord)	33 <sup>(1)</sup>	0	0
	F.C.P.E. Nord	33 <sup>(1)</sup>	0	0
	F.C.P.E. Sud	32 <sup>(2)</sup>	0	1
	Le Bon Départ	33 <sup>(1)</sup>	0	0
	O.C.C.E (Office centrale de la coopération pour l'école des Hauts-de-Seine)	33 <sup>(1)</sup>	0	0
	Pupilles de l'Enseignement Public (P.E.P 92)	33 <sup>(1)</sup>	0	0

**VOTE (1)**

33 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN, M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN, A. SOUFFRIN

**VOTE (2)**

32 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN, M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN, A. SOUFFRIN

et 1 abstention : N. MARTIN.

**Article 2 :** Les subventions seront versées aux associations en une seule fois après le vote du budget primitif 2017.

**Article 3 :** Les crédits nécessaires au versement de ces subventions sont inscrits au budget primitif de la Commune pour 2017, chapitre 65 : « Autres charges de gestion courante », article 6574 : « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ».

Délibération adoptée par :

32 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN, M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN

et 1 abstention : A. SOUFFRIN.

-oOo-

**JEUNESSE :** *Rapporteur Madame GAUZERAN, Maire Adjoint.*

Monsieur le Maire donne la parole à Madame GAUZERAN,  
Maire Adjoint.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÈRE

- 2017/S02/008** - **Convention à conclure avec le Département des Hauts-de-Seine relative au dispositif « Carte Collégien Multiservices » – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention.**

Article 1 : La convention, ci-annexée, à conclure avec le Département des Hauts-de-Seine relative au dispositif « Carte Collégien Multiservices » est approuvée.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention visée à l'article 1 et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité des 33 votants.

-oOo-

- 2017/S02/009** - **Approbation de la convention à conclure avec l'État relative à la labellisation du Bureau Information Jeunesse de Bois-Colombes – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention.**

Article 1 : La convention, ci-annexée, à conclure avec l'État, relative à la labellisation du Bureau Information Jeunesse de Bois-Colombes est approuvée.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention visée à l'article 1 et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité des 33 votants.

-oOo-

- 2017/S02/010** - **Modalités de versement et répartition des crédits de subventions de fonctionnement aux associations du secteur de la jeunesse pour 2017.**

Article 1 : Il est attribué aux associations du secteur de la jeunesse, au titre de l'exercice budgétaire 2017, les subventions de fonctionnement indiquées dans le tableau ci-annexé.

Modalités de versement et répartition des crédits de subventions de fonctionnement aux associations du secteur de la jeunesse pour 2017		POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Association Bois-Co Land	33 <sup>(1)</sup>	0	0
	Maison des Adolescents	33 <sup>(1)</sup>	0	0
	Jeunesse Associative de Bois-Colombes (J.A.B.C)	33 <sup>(1)</sup>	0	0

**VOTE (1)**

33 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN, M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN, A. SOUFFRIN.

**Article 2 :** Les subventions seront versées aux associations en une seule fois après le vote du budget primitif 2017.

**Article 3 :** Les crédits nécessaires au versement de ces subventions sont inscrits au budget primitif de la Commune pour 2017, chapitre 65 : « Autres charges de gestion courante », article 6574 : « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ».

Délibération adoptée par :

32 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN, M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN

et 1 abstention : A. SOUFFRIN.

-oOo-

**AMÉNAGEMENT URBAIN :** Rapporteur Monsieur LE LAUSQUE, Maire Adjoint.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LE LAUSQUE, Maire Adjoint.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÈRE

**2017/S02/011 - Z.A.C. Pompidou – Le Mignon – Confirmation de l’acquisition amiable d’un cabanon sis 22-24, rue Armand-Lépine à Bois-Colombes (lot de copropriété n° 18).**

Article 1 : L’acquisition amiable – de gré à gré – du bien immobilier (cabanon) situé au sein de la copropriété sise 22-24, rue Armand-Lépine à Bois-Colombes (lot de copropriété n° 18), cadastrée Section A, numéro 174, est confirmée.

Article 2 : L’acquisition s’effectuera selon les modalités suivantes :

- achat du bien au prix de 2.000,00 euros, en valeur libre et toutes indemnités confondues ;
- prise en charge par la Commune, à hauteur maximale de 780,00 euros, des frais afférents à l’attestation de propriété que l’héritier devra légalement payer, et faisant suite aux décès de ses père et mère.

Article 3 : Monsieur le Maire est autorisé à signer les actes y afférents à intervenir au nom et pour le compte de la Commune.

Délibération adoptée par :

28 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÈTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN.

et 5 abstentions : M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN, A. SOUFFRIN.

-oOo-

**CONSTRUCTION :** *Rapporteur Madame MARIAUD, Maire Adjoint.*

Monsieur le Maire donne la parole à Madame MARIAUD, Maire Adjoint.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÈRE

**2017/S02/012 - Deuxième tranche de travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux conformément à l’agenda d’accessibilité programmée - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer les demandes d’autorisation au titre du code de l’urbanisme et du code de la construction et de l’habitation.**

Article unique : Monsieur le Maire est autorisé à déposer les demandes d'autorisation au titre du code de l'urbanisme et du code de la construction et de l'habitation pour les travaux de mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments suivants :

- l'école primaire Gramme, sise 29 rue Gramme ;
- la mairie de quartier Mermoz, sise 102 rue Adolphe Guyot ;
- le poste de Police Municipale, sis 8 villa des Aubépines ;
- la crèche l'Envolée, sise 35 rue Gramme.

Délibération adoptée à l'unanimité des 33 votants.

-oOo-

**RÉSEAUX** : *Rapporteur Madame MARIAUD, Maire Adjoint.*

Adjoint. Monsieur le Maire donne la parole à Madame MARIAUD, Maire

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DÉLIBÈRE**

**2017/S02/013 - Approbation des conventions à conclure avec le S.I.P.P.E.R.E.C. relatives à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques des sociétés ORANGE et NC NUMÉRICABLE situés avenue de l'Agent-Sarre, rue Cuny et rue Hoche – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer lesdites conventions.**

Article 1 : La convention à conclure avec le S.I.P.P.E.R.E.C., ci-annexée, relative à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques de la société ORANGE situés rue Cuny et rue Hoche, est approuvée est approuvée.

Article 2 : La convention à conclure avec le S.I.P.P.E.R.E.C., ci annexée, relative à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques de la société ORANGE situés avenue de l'Agent-Sarre, est approuvée.

Article 3 : La convention à conclure avec le S.I.P.P.E.R.E.C., ci-annexée, relative à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques de la société NC NUMÉRICABLE situés rue Cuny et rue Hoche, est approuvée est approuvée.

Article 4 : La convention à conclure avec le S.I.P.P.E.R.E.C., ci-annexée, relative à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques de la société NC NUMÉRICABLE situés avenue de l'Agent-Sarre, est approuvée.

Article 5 : Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions visées aux articles 1 à 4 ainsi qu'à prendre toutes mesures nécessaires à leur exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité des 33 votants.

-oOo-

**2017/S02/001 - Délégation de service public - Création et exploitation d'un réseau de production et de distribution d'énergie calorifique, alimenté par un dispositif de géothermie sur nappe à Bois-Colombes - Abandon de la procédure.**

Article unique : Au regard des motifs d'intérêt général identifiés et compte tenu du fait que l'offre du candidat ne répond pas aux exigences de la Commune, il est mis fin à la procédure de délégation de service public relative à la création et à l'exploitation d'un réseau de production et de distribution d'énergie calorifique, alimenté par un dispositif de géothermie sur nappe à Bois-Colombes, lancée suite à la délibération du 31 mai 2016.

Délibération adoptée à l'unanimité des 33 votants.

-oOo-

**SÉCURITÉ:** *Rapporteur Monsieur CHAUMERLIAC, Maire Adjoint.*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHAUMERLIAC, Maire Adjoint.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

### **DÉLIBÈRE**

**2017/S02/014 - Projets en matière de vidéoprotection pour l'année 2017 – Demande de concours financiers auprès de l'État, du Conseil Régional d'Île-de-France et du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine.**

Article 1 : La Commune de Bois-Colombes sollicite de l'État au titre du F.I.P.D. un concours financier au taux maximum pour le financement des projets en matière de vidéoprotection de l'année 2017, tels que décrits dans la note explicative de synthèse ci-annexée.

Article 2 : La Commune de Bois-Colombes sollicite de la Région Île-de-France un concours financier au taux maximum pour le financement des projets en matière de vidéoprotection de l'année 2017, tels que décrits dans la note explicative de synthèse ci-annexée.

Article 3 : La Commune de Bois-Colombes sollicite du Département des Hauts-de-Seine un concours financier au taux maximum pour le financement des projets en matière de vidéoprotection de l'année 2017, tels que décrits dans la note explicative de synthèse ci-annexée.

Article 4 : Monsieur le Maire est autorisé à signer les actes à intervenir au nom et pour le compte de la Commune ainsi qu'à prendre toutes mesures nécessaires à l'obtention des subventions visées aux articles 1 à 3.

Délibération adoptée par :

28 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÉTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN.

et 5 voix contre : M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN, A. SOUFFRIN.

-oOo-

**2017/S02/015 - Acquisition d'un système de caméras individuelles mobiles et d'un véhicule pour le service de la police municipale – Demande de concours financiers auprès de l'État et du Conseil Régional d'Île-de-France.**

Article 1 : La Commune de Bois-Colombes sollicite de l'État au titre du F.I.P.D. un concours financier au taux maximum pour le financement de l'acquisition d'un système de caméras individuelles mobiles pour le service de la police municipale.

Article 2 : La Commune de Bois-Colombes sollicite de la Région Île-de-France un concours financier au taux maximum pour le financement de l'acquisition d'un système de caméras individuelles mobiles et d'un véhicule pour le service de la police municipale.

Délibération adoptée par :

28 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÉTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN.

1 voix contre : A. SOUFFRIN.

et 4 abstentions : M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN.

-oOo-

**AFFAIRES JURIDIQUES ET ACHAT PUBLIC : Rapporteur Monsieur Le Maire.**

Monsieur le Maire prend la parole.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DÉLIBÈRE**

**2017/S07/016 - Approbation du transfert du siège de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine.**

Article unique : Le changement d'adresse du siège de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine au 1bis, rue de la Paix à Gennevilliers (92), est approuvé.

Délibération adoptée par :

32 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN, M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN

et 1 abstention : A. SOUFFRIN.

-oOo-

**2017/S02/017 - Acceptation des droits de préemption urbain et de priorité délégués à la Commune par l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en application de l'article L.213-3 du code de l'urbanisme.**

Article 1 : La délégation à la Commune de Bois-Colombes du droit de préemption urbain, du droit de préemption urbain renforcé et du droit de priorité de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine sur l'ensemble du territoire de Bois-Colombes à l'exception du secteur d'intervention foncière avenue d'Argenteuil dit « Uapm », selon le plan annexé à la présente délibération, et sur l'ensemble des immeubles, opérations et aliénations visés aux articles L.213-1, L.213-1-1, L.213-1-2 L.211-4 et L.240-1 du code de l'urbanisme, est approuvée.

Article 2 : L'exercice des droits visés à l'article 1 est délégué à Monsieur le Maire, aux termes et conditions énoncés par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat.

Délibération adoptée par :

29 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN, A. SOUFFRIN.

et 4 abstentions : M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, J. DAHAN,

-oOo-

**AFFAIRES GÉNÉRALES** : *Rapporteur Monsieur Le Maire.*

Monsieur le Maire prend la parole.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DÉLIBÈRE**

**2017/S02/018 - Rapport 2017 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Bois-Colombes.**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal du rapport 2017 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Bois-Colombes ; ce dernier est gardé à la disposition des usagers pour consultation dans les locaux de l'Hôtel de Ville.

Note d'information – sans vote.

-oOo-

**2017/S02/029 - Syndicat mixte Autolib' Métropole – Désignation du représentant de la Commune appelé à siéger au comité syndical en tant que délégué suppléant.**

S'exprimant au scrutin public décidé à l'unanimité :

Article unique : Est désigné(e) pour représenter la Commune de Bois-Colombes au comité syndical du syndicat mixte Autolib' Métropole en tant que délégué suppléant :

*Madame Sylvie MARIAUD*

Délibération adoptée à l'unanimité des 33 votants.

-oOo-

**FINANCES** : *Rapporteur Monsieur DANNEPOND, Maire Adjoint.*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DANNEPOND,  
Maire Adjoint.

**LE CONSEIL MUNICIPAL****DÉLIBÈRE****2017/S02/019 - Vote des taux des trois taxes directes locales pour 2017.**

Article unique : Les taux des taxes directes locales pour l'exercice 2017 sont maintenus et fixés comme suit :

Taxe d'habitation =	24,98 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties =	16,28 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties =	25,35 %

Délibération adoptée par :

30 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, A. ASSELIN DE WILLIENCOURT, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN, A. SOUFFRIN.

et 4 abstentions : M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN.

-oOo-

**2017/S02/020 - Vote du taux et du produit attendu de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2017.**

Article unique : Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2017 est fixé à 4,87%, pour un produit attendu estimé de 2.960.000,00 euros.

Délibération adoptée par :

30 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, A. ASSELIN DE WILLIENCOURT, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN, A. SOUFFRIN

et 4 abstentions : M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN.

-oOo-

**2017/S02/021 - Vote du budget primitif de la Commune pour 2017 et des ressources destinées à en assurer l'équilibre.**

Article unique : Le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2017 ci-annexé, dont la balance générale s'établit à 106.713.237,56 euros en recettes et en dépenses, et qui comporte parmi les ressources destinées à en assurer l'équilibre un produit attendu des contributions directes d'un montant de 22.500.000,00 euros, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2.960.000,00 euros, ainsi que la reprise anticipée des résultats constatés à l'issue de l'exécution du budget de 2016, est adopté.

**GRILLES DE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017  
BUDGET PRINCIPAL**

LIBELLE		Montants	VOTE		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>		<b>61 668 545,62</b>			
011	Charges à caractère général (page 11)	13 245 588,62	29	4	1
012	Charges de personnel et frais ass.(page 12)	27 800 000,00	29	4	1
014	Atténuation de produits (page 12)	7 404 909,00	29	4	1
65	Autres charges de gestion courante (page 12)	6 548 873,00	29	4	1
66	Charges financières (page 13)	2 200 000,00	29	4	1
67	Charges exceptionnelles (page 13)	116 975,00	29	4	1
68	Dotations aux provisions (page 13)	245 000,00	29	4	1
022	Dépenses imprévues (page 13)	450 000,00	29	4	1
023	Virement à la section d'investissement (page 13)	2 000 000,00	29	4	1
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (page 13)	1 657 200,00	29	4	1
<b>RECETTES</b>		<b>56 947 699,00</b>			
70	Produits des services (page 14)	8 221 832,00	29	4	1
73	Impôts et taxes (page 14)	41 360 614,00	29	4	1
74	Dotations, participations (page 14)	5 841 152,00	29	4	1
75	Autres produits de gestion courante (page 14)	822 400,00	29	4	1
013	Atténuation de charges (page 14)	15 000,00	29	4	1
76	Produits financiers (page 15)	600 901,00	29	4	1
77	Produits exceptionnels (page 15)	85 800,00	29	4	1

**GRILLES DE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017  
BUDGET PRINCIPAL**

LIBELLE		Montants	VOTE		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>		<b>35 860 069,00</b>			
<b><u>Opérations</u></b>					
0021	Ilot Smirlian (page 20)	7 972 300,00	29	4	1
0044	Réhabilitation des crèches municipalisées (page 22)	789 800,00	29	4	1
0045	Zac Pompidou / Le Mignon (page 23)	1 039 000,00	29	4	1
0046	Vidéo protection (page 24)	74 133,00	29	4	1
0047	Parc Pompidou (page 25)	4 081 200,00	29	4	1
0049	Extension école Saint-Exupéry (page 26)	5 303 000,00	29	4	1
0051	Coulée verte (page 27)	1 380 550,00	29	4	1
0052	Aménagement de la rue des Bourguignons (page 28)	1 374 200,00	29	4	1
0053	Enfouissement des réseaux (page 29)	300 000,00	29	4	1
0054	Château des Tourelles (page 30)	1 091 500,00	29	4	1
<b><u>Non individualisées</u></b>					
20	Immobilisations incorporelles (page 16)	288 050,00	29	4	1
204	Subventions d'équipements versées (page 16)	385 000,00	29	4	1
21	Immobilisations corporelles (page 16)	2 510 580,55	29	4	1
23	Immobilisations en cours (page 16)	200 000,00	29	4	1
16	Remboursement d'emprunts (page 16)	7 865 600,00	29	4	1
27	Autres immobilisations financières (page 16)	13 240,00	29	4	1
020	Dépenses imprévues (page 16)	591 915,45	29	4	1
45811	Travaux pour compte de tiers 2017 dépenses (page 16)	600 000,00	29	4	1
<b>RECETTES</b>		<b>33 972 635,00</b>			
<b><u>Affectées aux opérations</u></b>					
0021	Ilot Smirlian (page 20)	1 507 171,00	29	4	1
0044	Réhabilitation des crèches municipalisées (page 22)	789 800,00	29	4	1
0047	Parc Pompidou (page 25)	1 650 000,00	29	4	1

## GRILLES DE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE		Montants	VOTE		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
0049	Extension école Saint-Exupéry (page 26)	715 699,00	29	4	1
0051	Coulée verte (page 27)	1 200 000,00	29	4	1
0052	Aménagement de la rue des Bourguignons (page 28)	883 785,00	29	4	1
0053	Enfouissement des réseaux (page 29)	66 600,00	29	4	1
0053	Château des Tourelles (page 30)	720 000,00	29	4	1
<b><u>Non affectées aux opérations</u></b>					
13	Subvention d'équipement (hors affectation) (page 18)	153 540,00	29	4	1
16	Emprunts & dettes assimilées (page 18)	16 000 600,00	29	4	1
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068) (page 18)	2 900 000,00	29	4	1
1068	Affectation par anticipation du résultat n-1 (page 18)	3 000 000,00	29	4	1
16	Emprunts et dettes assimilées (page 18)	15 000,00	29	4	1
27	Autres immobilisations financières (page 18)	113 240,00	29	4	1
45821	Travaux pour compte de tiers 2017 recettes (page 18)	600 000,00	29	4	1
			29	4	1
021	Virement de la section de fonctionnement (page 19)	2 000 000,00	29	4	1
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (page 19)	1 657 200,00	29	4	1

Délibération adoptée par :

29 voix pour :

Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, A. ASSELIN DE WILLIENCOURT, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN.

4 voix contre :

M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN.

et 1 abstention :

A. SOUFFRIN.

-oOo-

**2017/S02/022**

**- Modification de l'autorisation de programme n°2014/2 « Reconstruction du complexe sportif Albert-Smirlian » et des crédits de paiement y afférents.**

Article 1 : L'autorisation de programme n°2014/2 « Reconstruction du complexe sportif Albert-Smirlian » et ses crédits de paiement sont modifiés, conformément au tableau ci-annexé.

Article 2 : Le Conseil Municipal prend acte que les crédits de paiement annuels feront l'objet d'un vote du Conseil Municipal lors de l'adoption du budget de chacun des exercices budgétaires concernés.

Délibération adoptée par :

29 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, A. ASSELIN DE WILLIENCOURT, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN.

et 5 abstentions : M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN, A. SOUFFRIN.

-oOo-

**2017/S02/023 - Modification de l'autorisation de programme n°2012/5 « Réaménagement et extension du parc Pompidou » et des crédits de paiement y afférents.**

Article 1 : L'autorisation de programme n°2012/5 « Réaménagement et extension du parc Pompidou » et ses crédits de paiement sont modifiés conformément au tableau ci-annexé.

Article 2 : Le Conseil Municipal prend acte que les crédits de paiement annuels feront l'objet d'un vote du Conseil Municipal lors de l'adoption du budget de chacun des exercices budgétaires concernés.

Délibération adoptée par :

30 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, A. ASSELIN DE WILLIENCOURT, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN, A. SOUFFRIN.

et 4 voix contre : M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN.

-oOo-

**2017/S02/024 - Modification de l'autorisation de programme n°2012/4 « Extension du groupe scolaire Saint-Exupéry » et des crédits de paiement y afférents.**

Article 1 : L'autorisation de programme n°2012/4 « Extension du groupe scolaire Saint-Exupéry » et ses crédits de paiement sont modifiés conformément au tableau ci-annexé.

Article 2 : Le Conseil Municipal prend acte que les crédits de paiement annuels feront l'objet d'un vote du Conseil Municipal lors de l'adoption du budget de chacun des exercices budgétaires concernés.

Délibération adoptée par :

31 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, A. ASSELIN DE WILLIENCOURT, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN, M. PETIT, A. SOUFFRIN.

et 3 abstentions : F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN.

-oOo-

**2017/S02/025 - Modification de l'autorisation de programme n°2015/2 « Aménagement de la rue des Bourguignons à Bois-Colombes » et des crédits de paiement y afférents.**

Article 1 : L'autorisation de programme n°2015/2 « Aménagement de la rue des Bourguignons à Bois-Colombes » et ses crédits de paiement sont modifiés, conformément au tableau ci-annexé.

Article 2 : Le Conseil Municipal prend acte que les crédits de paiement annuels feront l'objet d'un vote du Conseil Municipal lors de l'adoption du budget de chacun des exercices budgétaires concernés.

Délibération adoptée par :

29 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, A. ASSELIN DE WILLIENCOURT, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN.

et 5 abstentions : M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN, A. SOUFFRIN.

-oOo-

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE** *Rapporteur Monsieur BOULDOIRES, Maire Adjoint.*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BOULDOIRES, Maire Adjoint.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÈRE

**2017/S02/026 - Modalités de versement et répartition des crédits de subventions de fonctionnement aux associations relevant du service développement économique et emploi pour 2017.**

Article 1 : Il est attribué aux associations relevant du service développement économique et emploi, au titre de l'exercice budgétaire 2017, les subventions de fonctionnement indiquées dans le tableau ci-annexé.

Modalités de versement et répartition des crédits de subventions de fonctionnement aux associations relevant du service développement économique et emploi pour 2017.		POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Association des commerçants non sédentaires des marchés de Bois-Colombes	33 <sup>(1)</sup>	0	1
	Association des commerces des Bruyères	33 <sup>(1)</sup>	0	1
	Club Bois-Colombes Entreprises	33 <sup>(1)</sup>	0	1
	Club Commerces	33 <sup>(1)</sup>	0	1
	Ecole de la deuxième chance des Hauts-de-Seine	31 <sup>(2)</sup>	0	1
	Partenaires pour l'Emploi - Mission Locale	32 <sup>(3)</sup>	0	1
	Hauts-de-Seine initiative	33 <sup>(1)</sup>	0	1

#### VOTE (1)

33 voix pour :

Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, A. ASSELIN DE WILLIENCOURT, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN, M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN.

et 1 abstention :

A. SOUFFRIN.

#### VOTE (2)

31 voix pour :

J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-

BERTIN, N. MARTIN, A. ASSELIN DE WILLIENCOURT, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN, M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN.

et 1 abstention : A. SOUFFRIN.

Monsieur RÉVILLON et Madame KAÏMAKIAN ne prennent pas part au vote.

### VOTE (3)

32 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÉTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, A. ASSELIN DE WILLIENCOURT, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN, M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN.

et 1 abstention : A. SOUFFRIN.

Madame KAÏMAKIAN ne prend pas part au vote.

Article 2 : Les subventions inférieures à 7.600,00 euros seront versées aux associations en une seule fois après le vote du budget primitif 2017.

Article 3 : Les autres subventions communales seront versées aux associations si elles en font la demande et sur présentation de documents comptables et d'une situation bancaire récente justifiant leur besoin de trésorerie.

Article 4 : Les crédits nécessaires au versement de ces subventions sont inscrits au budget primitif de la Commune pour 2017, chapitre 65 : « autres charges de gestion courante », article 6574 : « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ».

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

**RESSOURCES HUMAINES** Rapporteur Monsieur AURIAULT, Maire Adjoint.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur AURIAULT, Maire Adjoint.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÈRE

2017/S02/027 - Lancement d'une procédure de passation de marchés publics par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne, en vue, le cas échéant, de souscrire pour le compte de la Commune une convention d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour la couverture des risques statutaires.

- Article 1 : La Commune de Bois Colombes charge le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de lancer une procédure de passation de marchés publics, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte une convention d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour la couverture des risques statutaires.
- Article 2 : La convention d'assurance visée à l'article 1 concerne uniquement les agents fonctionnaires et devra couvrir la maternité, la paternité et l'adoption, les accidents de service et maladies imputables au service, la maladie ordinaire, les congés de longue maladie, les congés de longue durée, la disponibilité d'office pour maladie, le mi-temps thérapeutique et les garanties décès.
- Article 3 : La convention d'assurance visée à l'article 1 prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de quatre ans et le régime de ce contrat est la capitalisation.
- Article 4 : La présente délibération n'engage pas la Commune à conclure les marchés passés par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

**2017/S02/028 - Modification du tableau des effectifs du personnel communal – Créations de postes.**

- Article 1 : Le tableau des effectifs du personnel communal, tel qu'annexé, est approuvé.
- Article 2 : Les dépenses afférentes aux emplois, figurant dans le tableau, visé à l'article 1, seront imputées sur le budget communal.

Délibération adoptée par :

33 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, N. MARTIN, A. ASSELIN DE WILLIENCOURT, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN, M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN.

et 1 abstention : A. SOUFFRIN.

-oOo-

**NOTES D'INFORMATION** : Rapporteur Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, dans les conditions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en vertu des délégations confiées par le Conseil municipal par délibérations du 30 mars 2014 et du 6 octobre 2015, a :

**I. Marchés publics**

Direction de la construction

1. attribué à la société CHAPELEC le marché à procédure adaptée relatif à la réfection de l'étanchéité asphalté de la toiture terrasse de la halle du marché aux comestibles sis 25-27, rue Raspail. Le montant du marché s'établit à 155.741,28 euros T.T.C. ;
2. signé l'avenant n°1 au lot n°6 « aménagements extérieurs » du marché relatif aux travaux d'extension et de réhabilitation de l'école Saint-Exupéry dont la société COLAS est titulaire. L'objet de cet avenant est de mettre à jour le règlement de chantier à faible impact environnemental. L'avenant n'a pas d'incidence financière ;

Direction enfance, jeunesse, sports, enseignement et restauration / entretien ménager

3. signé avec la société S.A.S DALTYS NORD l'avenant n°1 au marché relatif à la maintenance de deux machines à café Royal Office Saeco. L'objet de cet avenant est de remplacer le titulaire initial, la société COFIGES S.A.S., suite à son rachat par la société S.A.S. DALTYS NORD. L'avenant n'a aucune incidence financière ;
4. signé l'avenant n°8 au marché relatif au nettoyage des bâtiments communaux, dont le groupement d'entreprises composé de la société ARC EN CIEL TERTIAIRE (mandataire) et la société ARC EN CIEL ENVIRONNEMENT est titulaire. L'objet de cet avenant est de supprimer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017, la prestation de nettoyage du centre administratif sis 5-7, rue Félix Braquet et d'ajouter à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, des prestations supplémentaires de nettoyage au sein de l'école Paul-Bert en raison d'une réorganisation de service. S'agissant d'un marché à bons de commande, l'avenant est sans incidence financière sur la fourchette de commande ;

Direction de l'action culturelle

5. attribué à Monsieur Stanislas BARTHÉLEMY le marché négocié sans publicité ni mise en concurrence relatif à l'organisation d'un stage de dessin auprès d'un auteur professionnel de B.D., d'une durée de deux jours, au titre du premier prix du concours de bande dessinée, organisé dans le cadre du festival de bandes-dessinées. Le montant de ce marché s'établit à 750,00 euros nets de taxes ;
6. attribué à Mademoiselle CÉCILIA DA COSTA le marché négocié sans publicité ni mise en concurrence relatif à l'animation « Tatouage B.D. », de 10h à 13h et de 14h à 17h le samedi 18 mars 2017, à l'Hôtel de Ville, dans le cadre du festival de bandes-dessinées. Le montant de ce marché s'établit à 750,00 euros nets de taxe ;

7. attribué à l'association TEPANE RECORDS le marché négocié sans publicité ni mise en concurrence relatif à la représentation du B.D. concert intitulé « Come prima » le dimanche 19 mars 2017 à 17h à la salle Jean-Renoir. Le montant de ce marché s'établit à 2.500,00 euros T.T.C. ;
8. attribué à BEST WESTERN PLUS SUITCASE PARIS LA DÉFENSE le marché négocié sans publicité ni mise en concurrence relatif à la réservation de chambres d'hôtel et de places de parking pour l'hébergement des auteurs participant au festival de bandes-dessinées, les 18 et 19 mars 2017. Le montant de cet accord-cadre, exécuté par l'émission de bons de commande s'établit sans montant de minimum et avec un montant maximum de 3.000,00 euros H.T. ;
9. attribué à TERRITOIRE ART & CRÉATION le marché négocié sans publicité ni mise en concurrence relatif à la représentation du concert intitulé « La grande nuit du baroque » le 24 mars 2017 à 20h30 à la salle Jean-Renoir. Le montant de ce marché s'établit à 9.993,40 euros T.T.C. ;
10. attribué à TERRITOIRE ART & CRÉATION le marché négocié sans publicité ni mise en concurrence relatif à l'organisation d'un bal baroque le 25 mars 2017 à 19h30 dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville. Le montant de ce marché s'établit à 7.602,20 euros T.T.C. ;
11. attribué à la COMPAGNIE TROLL le marché négocié sans publicité ni mise en concurrence relatif à la représentation du spectacle intitulé « Contes illustrés » le 18 mars 2017 à 15h30 à la Scène Mermoz. Le montant de ce marché s'établit à 896,75 euros T.T.C. ;
12. attribué à l'association MOSAÏ-K-DANSE le marché négocié sans publicité ni mise en concurrence relatif à la réalisation d'un projet artistique avec les classes de l'école élémentaire Jules-Ferry. Le montant de ce marché, conclu jusqu'au mois de juin 2017, pour 20 heures d'intervention, s'établit à 1.000,00 euros T.T.C. ;
13. attribué à l'association CONSERVATOIRE DE BOIS-COLOMBES le marché négocié sans publicité ni mise en concurrence relatif à la réalisation de deux projets artistiques avec les classes des écoles maternelles Paul-Bert et Jules-Ferry. Le montant de ce marché, conclu jusqu'au mois de juin 2017, pour 28 heures d'intervention à Paul-Bert et 20 heures à Jules-Ferry, s'établit à 2.260,00 euros T.T.C. ;
14. signé l'avenant n°2 au marché relatif à la restauration et à la reliure de documents d'archives et d'ouvrages de la Commune, dont la société QUILLET S.A.S. est titulaire. L'objet de cet avenant est d'ajouter deux ouvrages supplémentaires à restaurer et à relier. S'agissant d'un marché à bons de commande, l'avenant est sans incidence financière sur la fourchette de commande ;

Direction des affaires civiles et générales

15. attribué à la société INDRA le marché négocié sans publicité ni mise en concurrence relatif à la maintenance des machines à voter. Le montant de cet accord-cadre, exécuté par l'émission de bons de commande, conclu à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2017, s'établit sans montant minimum et avec un montant maximum de 10.500,00 euros H.T. pour la période contractuelle ;

Direction des systèmes d'information

16. attribué à la société LA POSTE le marché négocié sans publicité ni mise en concurrence relatif à la prise en charge et l'affranchissement de plus de cent plis identiques pour un envoi local et de plus de quatre cents plis identiques pour un envoi national. Ce marché est conclu à compter du 25 avril 2017 pour une période d'un an, renouvelable deux fois pour des périodes de même durée. Les prix applicables correspondent à ceux pratiqués par LA POSTE suivant le poids, la taille et le nombre d'enveloppes. En tout état de cause, le montant du marché sur sa durée totale est inférieur à 25.000 euros H.T. ;

Direction des ressources humaines

17. attribué à l'association FEMMES & POUVOIR le marché négocié sans publicité ni mise en concurrence relatif à la participation d'un membre du Conseil Municipal à une formation intitulée « Codes du pouvoir » le 24 mars 2017. Le montant de ce marché s'établit à 575,00 euros T.T.C. ;
18. attribué au CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE le marché négocié sans publicité ni mise en concurrence relatif à la participation d'un agent communal à une formation intitulée « Perfectionnement des unités motocyclistes de la police municipale » du 25 septembre au 6 octobre 2017. Le montant de ce marché s'établit à 1.250,00 euros nets de taxe ;

Service communication

19. attribué à la société ETYSSA le marché négocié sans publicité ni mise en concurrence relatif à la maintenance évolutive de la plateforme de mise en relation des Bois-Colombiens depuis le site internet de la Commune. Le montant de ce marché, conclu pour une durée ferme de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016, s'établit à 2.184,00 euros T.T.C. par an ;

II. Assurances

20. accepté le versement de la somme de 1.942,89 euros par la compagnie ALLIANZ GROUP, assureur de la Commune, pour la réparation d'un horodateur ayant été percuté par un véhicule poids lourd ;

### **III. Louage de choses**

21. conclu trois conventions d'occupation temporaire d'un emplacement de stationnement situé dans le parking communal Tassigny ;
22. mis à disposition de la boulangerie LAURENT CHISLARD à titre gracieux du 9 au 13 mars 2017, un stand pliant dans le cadre d'une animation commerciale ;
23. modifié la convention d'occupation à titre précaire et révocable relative à la location de trois parcelles communales cadastrées A 193 (187 m<sup>2</sup>), A 179 (266 m<sup>2</sup>) et A 181 (partiel – 327m<sup>2</sup>) d'une surface globale d'environ 780 m<sup>2</sup> et situées respectivement aux n°30, 32 et 34 rue Armand-Lépine, conclue avec la société BOUYGES IMMOBILIER, aménageur de la Z.A.C. Pompidou-Le Mignon<sup>1</sup>. L'objet de cette modification est d'autoriser l'occupation de deux parcelles communales supplémentaires sises 26 et 28 rue Armand Lépine. L'occupation demeure consentie à titre gratuit ;

### **IV. Dons, prêt d'œuvres d'art et cessions**

24. cédé, suite aux ventes aux enchères effectuées du 13 février au 10 mars 2017 sur le site internet [www.agorastore.fr](http://www.agorastore.fr), les biens mobiliers suivants :
  - un projecteur de film portable 16 millimètres à Monsieur D. pour un montant de 65,00 euros ;
  - un traceur Canon IPF750 à la société ACC-ENERGIE pour un montant de 850,00 euros ;

### **V. Avocats, actions en justice, commissaires-enquêteurs**

25. fixé les honoraires dus à Maître Jean-Luc COPI, huissier de justice, à la somme de 84,92 euros T.T.C. pour signifier le jugement du Tribunal de Grande Instance de Mulhouse du 24 novembre 2015<sup>2</sup> condamnant la société LODGE CONSEILS à payer à la Commune la somme de 148.000,00 euros au motif que cette société a refusé de signer l'acte authentique de vente d'un ensemble immobilier situé à Châtel et n'a ainsi pas respecté la promesse synallagmatique de vente, conclue le 16 mars 2012 ;
26. réglé à la S.E.A.R.L. CLAISSE ET ASSOCIÉS, avocats à la Cour, la somme de 1.056,00 euros T.T.C. pour son analyse et son assistance juridique dans le cadre du contentieux opposant la Commune à la société LODGE CONSEILS, visé ci-avant ;
27. été informé de l'ordonnance du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise fixant à 21.421,63 euros T.T.C. le montant des frais et honoraires de l'expertise confiée à Monsieur Serge LEMESLIF dans le cadre du référé préventif effectué pour l'opération de reconstruction de l'école Pierre-Joigneaux ;

<sup>1</sup> Cf. note n°57 du Conseil Municipal du 13 mai 2014

<sup>2</sup> Cf. note n°42 du Conseil Municipal du 17 décembre 2015

28. été informé du rejet de l'admission du pourvoi en cassation devant le Conseil d'État présenté par des requérants demandant l'annulation de l'arrêt de la Cour Administrative de Versailles rejetant leur demande d'annulation de la décision du Maire de signer l'avenant n°1 à la convention-cadre conclue par la Commune avec l'Etablissement public foncier des Hauts-de-Seine et l'avenant lui-même, d'une part ; et de l'arrêté du 25 mai 2011 par lequel le Préfet des Hauts-de-Seine a déclaré d'utilité publique le projet de requalification urbaine de l'avenue d'Argenteuil à Bois-Colombes, d'autre part ; et enfin l'arrêté du 24 juin 2011 par lequel le Préfet des Hauts-de-Seine a déclaré cessibles, au profit de l'Etablissement public foncier des Hauts-de-Seine, les parcelles nécessaires à la réalisation du projet de requalification de l'avenue d'Argenteuil ;

#### VI. Concessions dans le cimetière communal

29. accordé deux concessions d'une durée de quinze ans au sein du cimetière communal ;

30. accordé le renouvellement de deux concessions d'une durée de quinze ans et d'une concession d'une durée de trente ans au sein du cimetière communal.

#### QUESTIONS DIVERSES :

Au titre des questions diverses, a été abordé :

- le stationnement résidentiel dans le quartier du complexe sportif Albert-Smirlian et le nombre de places réservés pour les riverains dans le parking souterrain.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les participants et lève la séance à 21h55.

Le MAIRE,  
Vice-Président du Conseil Départemental  
des Hauts-de-Seine



*[Signature]*  
Yves REVILLON